# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

---

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

**Excusé(e)s :** **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

**Absent(e)s** : **Anne FAUROT**

**Secrétaire** : **Florent NARANJO**

*Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.*
*A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :*
*- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »*
*- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »*

---

## Rapport N° 67

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À UN ORGANISME PUBLIC

---

A ce jour, le reliquat de la ligne budgétaire consacrée aux subventions exceptionnelles aux organismes publics est de 12 050 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

La maison de la justice et du droit a ouvert ses portes en avril dans le quartier Saint-Jacques. Cette maison a trois fonctions principales. Elle permet l'accès à l'information sur les droits des individus, favorise les médiations civiles et permet de convoquer des gens dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites.
Ce lieu rassemble des permanences de magistrats, de délégués du procureur, d'avocats, d'huissiers, de notaires, de greffiers, de médiateurs, mais aussi d'associations d'aide aux victimes ainsi que le représentant territorial du défenseur des droits.

Partenaire privilégié de cette nouvelle structure, l'école de droit souhaite développer en son sein une nouvelle initiative la « Clinique du droit ». Ce projet est inspiré des Law Clinics développées dans les universités américaines depuis une quinzaine d'années. La première structure de ce type en France a vu le jour à la faculté de droit de Grenoble, puis à Paris 2 Panthéon-Assas en 2007 ainsi qu'à Tours et Bordeaux.

Cette « Clinique du droit » a un triple objectif :
- pédagogique, puisqu'elle permet aux étudiants de 5éme année qui le souhaite de travailler durant leur temps libre sur le terrain et d'appliquer à des cas pratiques leurs connaissances théoriques. Ils sont préparés en amont sur des temps spécifiques pour acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'accueil et à l'écoute des bénéficiaires. Ils sont sur place encadrés par des professionnels.
- social, car elle accompagne et permet d'informer les bénéficiaires offrant à tous l'accès au droit.
- citoyen, car elle favorise une démarche citoyenne au sein de l'université en faisant des étudiants des acteurs responsables dans la cité et en tissant des liens étroits entre les acteurs locaux.

Le budget global du projet est estimé à 9 500 euros pour cette année universitaire et l'École de droit de l'Université Clermont Auvergne, prenant à sa charge 4 506 euros, elle sollicite la Ville à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé, en accord avec votre commission, de soutenir ce projet qui favorise tant l'engagement étudiant dans la vie de la cité que le lien social en octroyant une subvention exceptionnelle à hauteur de l'investissement de l'École de droit soit 4 500 euros.

**Budget prévisionnel : 9 506 euros**
**Subvention allouée en 2016 : 0 euro**
**Subvention sollicitée : 5 000 euros**
**Subvention proposée : 4 500 euros**

Chaque année l'École de droit de l'Université Clermont Auvergne fait appel à un de ses partenaires privilégiés pour participer financièrement à l'organisation matérielle de la cérémonie des diplômes de master de l'école.
En cette année de fusion des universités clermontoises en une seule entité, l'école a souhaité mettre en avant la Ville de Clermont-Ferrand lors de cette cérémonie comme partenaire principal de la soirée.

La cérémonie est un moment convivial marquant la fin de la scolarité des étudiants. Elle rassemble les différentes promotions, les équipes pédagogiques, les partenaires de l'école, et les familles autour des jeunes diplômés.

Le budget global de la cérémonie est estimé à 10 070 euros et l'École de droit de l'Université Clermont Auvergne, prenant à sa charge 4 700 euros, elle sollicite la Ville à hauteur de 5 000 euros.
Il est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 euros pour cette opération.

**Budget prévisionnel : 10 070 euros**
**Subvention allouée en 2016 : 0 euro**
**Subvention sollicitée : 5 000 euros**
**Subvention proposée : 2 000 euros**

Dans le cadre du cursus intégré EFA (Etudes Franco-Allemandes) de l'Université Clermont Auvergne en partenariat avec l'Université de Regensburg (double diplôme franco-allemand), le projet interactif « e-tandem » a été créé pour faciliter la communication entre les étudiants français et allemands de chaque nouvelle promotion - une cinquantaine d'étudiants au total - et favoriser leur rapprochement.

Leur implication dans un travail collaboratif à distance permet ainsi de créer des synergies durables au sein de chaque promotion. En effet, les deux groupes d'étudiants d'une même promotion franco-allemande sont amenés à se fréquenter la deuxième année à Clermont-Ferrand puis la troisième année à Regensburg.

Ce travail en commun, réalisé sous forme de vidéos, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion autour de la notion de « lieux de mémoire » et de l'inscription patrimoniale de ces lieux dans la ville, apportant un regard historique et créatif sur les deux villes.

Grâce à la partie technique du projet, ce travail collaboratif offre donc non seulement un avantage social et une action d'intégration mais invite aussi les jeunes à un travail

de recherche, d'analyse et de découverte de leur propre ville qu'ils interprètent ensuite d'une manière créative et technique.
De plus, les vidéo-collectifs s'intègrent dans le cadre de thématiques spécifiques et permettent d'accompagner certains projets en leur donnant une dimension plus active.

Pour la réalisation de ce projet dont le budget total est de 1 280 euros dont 480 euros sont financés par l'UFA (Université Franco Allemande) et 200 euros par l'Université Clermont Auvergne, les enseignants-encadrants du projet sollicitent le soutien de la Ville à hauteur de 600 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission de soutenir ce projet à hauteur de 600 euros.

**Budget prévisionnel : 1 280 euros**
**Subvention allouée en 2016 : 500 euro**
**Subvention sollicitée : 600 euros**
**Subvention proposée : 600 euros**

## DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 Décembre 2017

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Vie étudiante et aux Relations internationales,

Jérôme AUSLENDER